



Accusé d'escroquerie besoin de votre aide

Par **satelit99_old**, le **02/12/2007** à **16:57**

Bonjour,

Me voici dans un dilemme, il y a 4 ans environ, j'ai travaillé sur une période de 8 mois pour un patron très peu scrupuleux .

Celui ci était mandataire automobile, il a escroqué plusieurs dizaine de personnes en leurs demandant des prêts d'argent qu'il n'a jamais remboursé bien évidemment, mon père n' a pas été épargné, il a aussi vendu des véhicules en dépôt vente et jamais payé les clients et d'autre forme d'escroquerie .

Cette personne ne m'a jamais fourni de bulletin de paie, il me payé en numéraire et trouvé toujours de bon prétexte à mes questions et réclamations.

J'ai donc décidé de déposer une plainte, deux jours après il a disparu, les clients se sont succédé en demandant des comptes et m'accusant de complicité .

Après deux interrogatoires de la gendarmerie en début d'enquête (2002), je suis resté sans nouvelles pendant 4 longues années, je suis tombé malade et déclenché une agoraphobie (peur des gens et de sortir) j'ai donc vécu 2 ans d'enferment total à mon domicile .

J'ai retrouvé du travail depuis 10 mois, et m'occupe d'enfants en difficultés familiales, hier j'ai reçu un appel de mon père me disant qu'il avait reçu du TGI une réponse de sa plainte, il doit passé dans quelques mois .

J'ai très peur de me retrouver sur le banc des accusés pour les autres affaires en cours, étant

donné que les anciens clients eux aussi m' accuse de complicité, et rien ne prouve que j'étais qu' un simple salarié

Je n'ai jamais eu de différent avec la justice même pas un PV, je ne comprends pas comment j'ai pu me retrouver dans une situation comme celle là .

A votre avis je risque quoi ?

Merci de vos réponses

Satelit99